



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/170

12 Novembre 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Quinzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications,
Genève, 13-15 février 2008

1 La quinzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se tiendra au siège de l'UIT à Genève, du 13 au 15 février 2008 inclus. Comme il est indiqué dans l'article 11A de la Convention de l'UIT, le GCR est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents des commissions d'études et autres groupes. Il est notamment chargé d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil. Le GCR recommande des mesures visant à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général.

2 Etabli en concertation avec le Président du GCR, le projet d'ordre du jour est reproduit dans l'**Annexe 1**.

3 Je voudrais saisir cette occasion pour vous inviter à soumettre des contributions sur les différents points de l'ordre du jour.

4 Les contributions devraient être soumises au Directeur du Bureau des radiocommunications (BR), de préférence par voie électronique, à l'adresse brrag@itu.int, ce qui permettra d'en accélérer la disponibilité sur le web. Conformément à la Résolution UIT-R 1-5, elles devront parvenir au BR **le 30 novembre 2007 au plus tard** afin qu'elles puissent être disponibles dans les six langues. Les contributions reçues par le Directeur après cette date ne seront publiées que dans la langue originale. Une copie de chaque contribution devrait par ailleurs être envoyée au Président et aux Vice-Présidents du GCR aux adresses indiquées à l'**Annexe 2**.

5 La réunion du GCR débutera à 10 heures le 13 février 2008 dans la Salle B (2ème sous-sol de la Tour de l'UIT) et l'inscription commencera dès le 12 février 2008 à 8 h 30 dans l'entrée du bâtiment Montbrillant. Les participants à la réunion termineront leurs travaux le 15 février 2008 à 17 heures.

6 Les frais de voyage et d'hôtel à Genève pour les participants sont à la charge de l'administration/organisation concernée. Un certain nombre d'hôtels à Genève et dans les environs ont accepté de pratiquer des prix préférentiels pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste de ces hôtels, ainsi que la procédure à suivre pour les réservations, sont disponibles sur le site web de l'UIT <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>. Les réservations doivent être faites nommément par les délégués eux-mêmes, sans passer par une agence de voyages ou une compagnie aérienne. Les réservations devraient être envoyées par la poste ou par télécopie directement à l'hôtel au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3).

7 L'inscription des délégués du GCR devrait se faire exclusivement en ligne. A cette fin, les Etats Membres et les Membres du Secteur ont été priés de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les demandes d'inscription en provenance de son administration/organisation. La liste des coordonnateurs désignés pour la 14ème réunion (2007) sera utilisée pour la quinzième réunion du GCR (liste disponible sur le site web du GCR). Les noms d'utilisateur et numéros d'identification permettant d'accéder à l'inscription en ligne seront communiqués par voie électronique le 30 novembre. L'inscription en ligne débutera le 15 décembre. Le formulaire de l'Annexe 4 doit être complété uniquement si un Etat Membre ou un Membre du Secteur souhaite désigner un coordonnateur différent.

8 Les ressortissants des pays qui doivent obtenir un visa pour entrer et séjourner en Suisse doivent adresser leur demande à l'ambassade ou au consulat de Suisse dans leur pays, ou, à défaut, dans le pays le plus proche. En cas de problème, l'Union peut, à la demande officielle de l'administration ou de la société représentée, se mettre en rapport avec les autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance du visa. La procédure de demande d'assistance pour l'obtention d'un visa a été simplifiée pour les délégués et les participants qui ont soumis leur demande d'inscription en ligne par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur qu'ils représentent. Si l'assistance de l'UIT est requise, la demande d'assistance pour l'obtention d'un visa peut être faite par le coordonnateur désigné lorsqu'il remplit la demande d'inscription de la personne concernée. Le coordonnateur désigné doit répondre de façon complète et précise à plusieurs questions figurant en bas du formulaire. Les renseignements demandés sont les suivants:

Date de naissance

Numéro de passeport

Date de délivrance et d'expiration du passeport

La procédure de demande d'assistance pour l'obtention d'un visa sera ensuite automatiquement engagée. Le délégué ou participant recevra par courrier électronique la confirmation de la réception du formulaire d'inscription l'informant que la demande d'assistance pour l'obtention d'un visa a été reçue et qu'il y est donné suite.

9 Le Bureau reste à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin à propos des questions traitées dans la présente Circulaire administrative (contact au Bureau des radiocommunications: M. Fabio Leite, téléphone: +41 22 730 5940, e-mail: fabio.leite@itu.int).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la quinzième réunion du
Groupe consultatif des radiocommunications**

Genève, 13-15 février 2008

- 1 Remarques liminaires
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2007 concernant le GCR:
 - 3.1 Plan financier, Plan stratégique, calendriers du Conseil et du GCR
- 4 Résultats de l'AR-07
- 5 Activités des commissions d'études
 - 5.1 Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R
- 6 Résultats de la CMR-07 et activités postconférence
- 7 Projet de Plan opérationnel pour la période 2009-2012
- 8 Date de la prochaine réunion
- 9 Divers

K.J.-B. Yao
Président du Groupe consultatif des radiocommunications

ANNEXE 2

**Nom et adresses des Présidents et Vice-Présidents du Groupe
consultatif des radiocommunications**

Président

M. K.J.-B. Yao

ATCI
18 BP 2203
Abidjan 18
Côte d'Ivoire

Tél.: +22 20 34 43 54
Fax: +22 20 34 43 75
E-mail: kouakou.yao@ties.itu.int

Vice-Présidents

M. Y. Al-Balushi

Telecommunication Regulatory Authority (TRA)
P.O. Box 579
Ruwi 112
Oman

Tél.: +968 24 57 43 63
Fax: +968 24 56 54 64
E-mail: yousuf@tra.go.om

Mme A. Allison

The Boeing Company
1200 Wilson Boulevard
Arlington, Virginia 22209 USA
Etats-Unis d'Amérique

Tél.: +1 703 465 32 15
Fax: +1 703 465 30 38
E-mail: audrey.allison@boeing.com

Dr A. Magenta

RAI Way S.p.A.
Viale Mazzini, 14
I-00195 Roma
Italie

Tél.: +39 06 8632 22 39
Fax: +39 06 3317 51 15
E-mail: magenta@rai.it

Dr H. Seong

Ministry of Information and Communication
Radio Research Laboratory
#1 Wonhyoro-3-Ga
Yongsan-Gu
Seoul 140-848
Corée (Rép. de)

Tél.: +82 2 710 64 70
Fax: +82 2 710 64 49
E-mail: seong@mic.go.kr

M. V.A. Strelets

Ministry of Information Technologies and
Communications
7, Tverskaya Str.
125375 Moscow
Fédération de Russie

Tél.: +7 495 771 86 80
Fax: +7 495 771 87 63
E-mail: victor.strelets@ties.itu.int

ANNEX 3

This confirmation form should be sent directly to the hotel of your choice



INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION



Confirmation of the reservation made on to hotel

at ITU preferential tariff

..... single/double room from time of arrival..... to

Name:

First name:

Address:

.....

.....

.....

Tel.: Fax:

Credit card to guarantee this reservation AX/VISA/DINERS/EC

other

No. validity

Date Signature

